

Séance plénière du Conseil départemental

Budget supplémentaire

le jeudi 28 juin 2018

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
M. JEAN-LUC GLEYZE

Seul le prononcé fait foi.

Mesdames les Vice-présidentes,
Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames les Conseillères départementales,
Messieurs les Conseillers départementaux,
Monsieur le Directeur général des services, Philippe MAHÉ,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs généraux adjoints,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,
Mesdames et Messieurs les agents,
Mesdames et Messieurs,

La séance plénière que nous ouvrons aujourd'hui revêt une importance toute particulière.

En effet, au-delà du vote du budget supplémentaire pour cette année, **elle engage l'avenir de notre collectivité et sa capacité à assurer les services que nous rendons aux Girondines et aux Girondins.**

I. La contractualisation avec l'Etat

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit **la signature à la fin du second semestre d'un contrat entre l'Etat et les grandes collectivités territoriales**, dont les Départements.

❖ Sur la forme :

Le pacte financier avec l'Etat, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, n'est pas anodin puisqu'il **engage notre collectivité pour les trois prochaines années.**

Pour autant, l'intervention de l'Etat sur le taux directeur, n'a rien d'un contrat.

Un contrat suppose « un échange de consentement » ... où est le consentement de notre collectivité dans cette prétendue contractualisation ?

Un contrat nécessite au préalable une confiance entre les signataires et un équilibre des engagements réciproques... or ces deux conditions ne sont pas réunies aujourd'hui.

On nous présente un contrat le 21 juin et on nous laisse 10 jours pour le signer en bas de page, sans aucune discussion sérieuse, ni sur les objectifs ni sur les moyens.

=> Ce procédé est tout bonnement inacceptable !

Il témoigne à la fois d'un processus de **recentralisation des pouvoirs** et d'une **relation de confiance dégradée** entre l'Etat et les collectivités territoriales.

En outre, le mode de calcul proposé ne prévoit **aucune bonification pour les Départements et Régions qui atteindraient l'objectif fixé par l'Etat.**

C'est comme une assurance, avec les malus mais sans les bonus !

Par ailleurs, le contrat qui nous est soumis par le Préfet démontre **le caractère arbitraire dans la définition du taux directeur imposé à chaque collectivité.**

Alors même que dans son dernier courrier, M. le Préfet nous confirme que l'évolution de la population et le niveau de construction de logements en Gironde nous rend éligible à une modulation à la hausse du taux directeur, **il décide finalement de maintenir ce taux pour notre collectivité à son niveau initial de 1,2%.**

Notons que, dans le même temps et sur ces mêmes critères, celui de la Métropole bordelaise est lui passé à 1,35%.

C'est donc un contrat « à la tête du client », et nous sommes d'ores-et-déjà punis pour avoir exprimé nos réticences pourtant légitimes sur cette démarche de contractualisation.

❖ Sur le fond :

L'imposition de ce taux directeur, de façon uniforme, ne tient pas compte des réalités locales dans un département qui accueille chaque année près de 20 000 nouveaux habitants, se traduisant par une hausse naturelle des besoins... et donc des dépenses de fonctionnement.

➤ *Exemple des collèges.*

Aujourd'hui, je considère donc que **les conditions ne sont pas réunies pour engager une discussion avec l'Etat sur des bases solides.**

En effet, à ce jour, **l'Etat est redevable de plus de 82M€ au Département de la Gironde ... et ce chaque année !**

J'en ai fait part au Préfet dans un courrier adressé au mois de février.

Avant d'engager toute discussion sur le contenu d'un éventuel pacte financier, **nous sommes donc en droit d'attendre de l'Etat qu'il assume déjà ses responsabilités** => c'est un préalable indispensable à toute contractualisation !

Les négociations engagées par l'ADF avec le Gouvernement avançaient difficilement sur la question des Allocations Individuelles de Solidarités (RSA, APA, PCH) et des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Le Gouvernement s'était engagé à renforcer sa contribution aux AIS à hauteur de 250M€ et laissait à la charge des Départements les 350M€ manquants sous forme de péréquation horizontale.

En bloquant le déplafonnement des droits de mutation, **Matignon a finalement décidé la semaine dernière de refermer la porte des négociations.**

Tout indique qu'il s'agit d'une **décision de rétorsion à l'égard des Départements** puisqu'une majorité d'entre eux (77%) ne souhaite pas signer de pacte financier avec l'Etat, tout comme une majorité de Régions.

Cette façon de faire du Gouvernement est intolérable !

C'est le mauvais élève qui veut se faire professeur !

En matière de gestion financière, nous n'avons aucune leçon à recevoir de la part de l'Etat !

Nous avons l'obligation de présenter un compte administratif à minima à l'équilibre ou excédentaire... *alors que l'Etat n'a pas présenté de budget équilibré depuis 1974 !*

Rappelons que le Département de la Gironde n'a pas attendu que l'Etat lui impose un taux directeur pour réaliser des économies !

En 2017, sur les 2 200 Mds€ de dette publique française, l'Etat représente 1 800 Mds€ contre seulement 198 Mds€ pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Pourtant les efforts budgétaires consentis par les collectivités territoriales entre 2014 et 2017 ont représenté 12,5Mds€ au total par an. Pour notre part, nous avons ainsi réalisé 90M€ d'économies sur notre budget de fonctionnement ces trois dernières années.

Malgré cet effort, volontaire et porté par l'ensemble d'entre elles, la dette de l'Etat n'a cessé de croître.

lorsque le Département de la Gironde s'endette, cette dépense est vertueuse car elle est consacrée à l'investissement, alors même que l'Etat peut lui financer son fonctionnement en ayant recours à l'emprunt.

Cette gestion saine des finances du Département est d'ailleurs reconnue de tous :

- par l'agence de notation Standard & Poors qui place la Gironde en 2^{nde} position parmi les Départements, avec la note AA-, perspective stable.

En conséquence, et dans ces conditions, je vous propose de ne pas signer la contractualisation avec l'Etat.
--

II. Le budget supplémentaire 2018

Le budget primitif pour l'année 2018, que nous avons adopté en décembre dernier, n'a fait l'objet d'**aucune information préalable ni postérieure de la part du Préfet au titre de son contrôle de légalité**, et ce malgré l'annonce des pactes financiers à venir avec l'Etat.

=> il n'y a donc aucune raison pour que nous revenions sur ce budget.

Dans ce contexte pression renforcée de l'Etat sur les finances locales, le budget supplémentaire que nous vous proposons aujourd'hui ne présente que **des révisions mineures au regard des prévisions initiales (moins de 2% du BP).**

Il s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière que la majorité départementale a mise en œuvre depuis le début de la mandature.

- Elle vise à nous donner les moyens de **répondre efficacement aux besoins des Girondines et des Girondins.**
- Elle vise également à **préparer l'avenir**, en augmentant notre capacité d'investissement pour poursuivre notre soutien à l'économie locale.

Ainsi, le budget supplémentaire que nous vous présentons aujourd'hui traduit une constante amélioration de nos équilibres financiers, nous plaçant en capacité de tenir le cap du milliard d'euros d'investissement sur la durée de la mandature.

Un budget supplémentaire qui nous permet de renforcer notre action en matière de solidarités territoriales :

- L'adoption de la **CTEC cadre dans le domaine des solidarités territoriales** et de **4 conventions spécifiques avec les Communautés de communes de l'Estuaire, de Castillon Pujols, du Grand Cubzaguais et du Pays Foyen.**

Ces conventions témoignent de notre **capacité à travailler en collaboration avec les autres collectivités territoriales.** Ainsi, le Département accompagnera les 4 communautés de communes, à la fois par un soutien financier et des services d'ingénierie.

Et le Département va déployer ce modèle de partenariat avec chacune des intercommunalités de Gironde, afin d'identifier ensemble les priorités communes, de lutter contre les inégalités territoriales et d'organiser collectivement notre action au plus près des besoins des habitants.

En cohérence avec son rôle de chef de file des solidarités territoriales, le Département assure ainsi son rôle de **coordination des actions des différents partenaires pour les inscrire en complémentarité.**

- L'adoption des **contrats de ville d'équilibre de Lesparre-Médoc et Libourne.**

Comme annoncé lors de notre séance plénière d'avril, le Département lance **l'expérimentation de contrats de ville d'équilibre.**

Il s'agit d'accompagner des **villes identifiées comme structurantes** dans le cadre de l'armature urbaine de l'InterSCoT.

Le soutien du Département vise à leur **redonner un rôle de centralité pour en faire des locomotives qui contribuent au développement de l'ensemble de leur bassin de vie.**

Ces contrats de ville d'équilibre mobiliseront **une action concertée avec les partenaires locaux sur tout un ensemble des thématiques** : services publics, commerces, mobilité, activité économique, emploi, santé, etc.

Fidèle à notre méthode d'expérimentation, **nous commencerons par appliquer ce dispositif dans trois villes ayant d'ores-et-déjà formalisé un plan d'actions structuré**, avant d'éventuellement le déployer dans une dizaine de communes à l'échelle de la Gironde.

- L'approbation de la charte du **Parc Naturel Régional Médoc**

Le Département de la Gironde a été partie prenante dans la démarche de création du PNR du Médoc.

Il vise à garantir un aménagement équilibré du territoire médocain, tout en préservant la richesse de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Un budget supplémentaire qui nous permet également de renforcer notre action en matière de solidarités humaines :

- L'adoption de la CTEC cadre dans le domaine des solidarités humaines et de 4 conventions de partenariat avec les communes de Bordeaux, Eysines, Libourne, Lormont et leurs CCAS.

Ces conventions visent à **garantir un accès aux droits équitable sur l'ensemble du territoire**. Elles portent à la fois sur **l'action sociale, le développement social, la résorption de la précarité énergétique et l'autonomie des personnes**.

A terme, **l'usager doit pouvoir s'adresser indifféremment au Département ou aux CCAS** lorsqu'il rencontre des difficultés d'ordre social, tout en préservant la lisibilité des actions de chacun.

- **Le soutien au secteur agricole touché par les orages de grêle**

En mai dernier, **j'avais annoncé que le Département viendrait en aide aux maraîchers, céréaliers, éleveurs et viticulteurs** gravement touchés par les violents orages de grêle qu'a connu notre département.

Un groupe de travail – associant les services de l'Etat, les collectivités locales et les organisations professionnelles – a été mis en place pour évaluer les besoins de financement des agriculteurs.

Nous vous proposons aujourd'hui de voter **un dispositif de soutien exceptionnel pour accompagner les exploitations situées dans les communes sinistrées**.

Ce soutien prendra la forme de **subventions versées aux organisations professionnelles partenaires et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)**, pour contribuer à l'appui technique, juridique, social et économique aux agriculteurs.

Une attention particulière sera apportée pour les dossiers de jeunes agriculteurs et pour les exploitations agricoles en grande difficulté.

Nous sommes donc bien au cœur de nos missions de solidarités humaines !

* * *

Néanmoins, **l'essentiel des évolutions vis-à-vis du budget primitif sont consacrées à des crédits supplémentaires en faveur de l'aide sociale à l'enfance**.

La protection de l'enfance est **un sujet prioritaire pour la majorité départementale**. Il en va de notre responsabilité collective, en tant que collectivité garante des solidarités, mais il en va également de mon engagement personnel en tant que Président.

Les enfants que nous accompagnons ont connu des histoires personnelles singulières, des parcours de vie parfois terribles, qu'ils aient grandi en France ou qu'ils nous aient rejoint.

Ces enfants n'ont rien demandé, ils n'ont pas choisi leur lieu de naissance. Ils n'ont pas eu d'autre choix que d'être soumis à la brutalité de la société.

Leurs histoires justifient pleinement que la collectivité se mobilise pour eux !

Et je n'accepterai pas que ce sujet soit instrumentalisé pour servir des intérêts politiques !

Je tiens à saluer ici l'engagement de toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien auprès de nos enfants. Une implication constante qui se poursuit bien au-delà des portes du travail.

Cette remarque est d'ailleurs valable pour l'ensemble de nos agents.

Vous avez pu constater à l'entrée qu'a lieu aujourd'hui un mouvement de grève national.

Je recevrai les représentants des travailleurs sociaux dès demain matin afin d'évoquer les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et voir comment on peut améliorer les choses.

Le schéma départemental de la protection de l'enfance et de la famille pour la période 2018-2022 devait vous être proposé aujourd'hui.

- Ce document a été réalisé en interne dans des délais extrêmement courts.
- Ce moment correspond à l'arrivée d'un nouveau directeur.
- Ce sujet mérite une séance spécifique.

J'ai donc souhaité le retirer de l'ordre du jour pour qu'il fasse l'objet d'une séance dédiée à la rentrée.

Conclusion :

Sur ce sujet de la protection de l'enfance, comme pour l'ensemble de ses missions, **le Département démontre qu'il est présent aux côtés des Girondines et des Girondins pour les accompagner tous les jours et à toutes les étapes de leur vie.**

Présent sur l'ensemble du territoire girondin pour accueillir toutes celles et ceux qui rencontrent une difficulté dans leur vie quotidienne, pour y répondre directement lorsque cela relève de nos compétences ou pour les orienter vers les bons interlocuteurs !

Par la mobilisation de ses élus et l'engagement de ses agents, **le Département fait au quotidien la démonstration de tout l'éventail d'accompagnement qu'il propose aux Girondines et aux Girondins.**

Je ne peux donc décemment pas accepter que l'on nous accuse de dépenser « un pognon de dingue » dans les aides sociales au détriment de l'accompagnement !

La solidarité nationale a un coût, certes. Mais elle constitue avant tout **un soutien, financier et humain, dont bénéficient l'ensemble de nos concitoyens.**

Nous resterons donc particulièrement vigilants aux prochaines annonces du gouvernement sur les aides sociales.

Mais il est hors de question pour nous de remettre en cause la qualité des services que nous rendons à toutes les Girondines et tous les Girondins.

Voilà ce que nos concitoyens attendent de nous et nous serons à la hauteur de leurs attentes !